



## BIP MOBILE

Un dispositif de la gamme  
de téléassistance Bip Tranquille

*Des solutions adaptées à chaque situation*



### Pour qui :

personnes en  
perte d'autonomie  
à domicile et en  
extérieur

### Composition :

un boîtier discret avec  
bouton d'alerte et  
géolocalisation

### Utilisation :

en extérieur  
et à domicile

# Mes revenus, mon tarif

|   | Revenu annuel de référence <sup>1</sup> | Abonnement mensuel | Crédit d'impôt de 50% déduit <sup>2</sup> |
|---|---|--------------------|---|
| A | de 0 à 5 500 €                          | 28,75 €            | 14,38 €                                   |
| B | de 5 501 à 10 500 €                     | 32,75 €            | 16,38 €                                   |
| C | au-dessus de 10 500 €                   | 35,75 €            | 17,88 €                                   |

<sup>1</sup> sur la base de l'avis d'imposition :  
revenu annuel de référence = revenu fiscal de référence/nombre de parts

Frais de mise en route : **50,00 €**

## Services et options complémentaires

Société d'intervention<sup>3</sup> en complément ou en cas d'absence du réseau de proches : **abonnement de 6,50 €/mois** selon localisation et condition d'accès au logement + intervention : **60,00 €**

<sup>3</sup> uniquement à domicile, la société d'intervention n'est pas habilitée à intervenir sur la voie publique.



Bouton d'appel supplémentaire  
**3,00 €/mois**



Coffre à clés  
**39,00 € l'unité**



Bracelet détecteur de chutes brutales  
**6,00 €/mois**

## Nous contacter

# 03 84 86 27 99

[biptranquille.jura@abrapa.asso.fr](mailto:biptranquille.jura@abrapa.asso.fr)

Le vendeur remet gratuitement un devis personnalisé au consommateur à qui il propose une prestation ou un ensemble de prestations dont le prix total est supérieur ou égal à 100 € TTC ou au consommateur qui lui en fait la demande.

<sup>2</sup> Si vous êtes domicilié en France, vous pouvez bénéficier, sous conditions, d'un crédit d'impôt conformément à l'art. 199 sexdecies du Code Général des Impôts.

TVA non applicable (Article 293B de code Général des Impôts).